



**Conservatoire de Musique et de Danse  
du S.I.V.O.M des Trois Vallées  
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I.)  
Agréé par le Ministère de la Culture**

## **REGLEMENT DES ETUDES**

**Adopté par délibération du Comité Syndical du 03/06/2021**

## SOMMAIRE

Présentation	Page 3
Disciplines enseignées	Page 4
Les Parcours	Page 5
Parcours petite enfance	Page 6
Parcours enfants	Page 7
Parcours ados débutants	Page 8
Parcours diplômant	Page 9
Parcours libre	Page 11
Parcours adultes	Page 12
Filière voix	Page 13
Parcours musique et danse adaptées	Page 15

## PREAMBULE

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) du SIVOM des 3 Vallées est un établissement spécialisé d'enseignement musical et chorégraphique agréé par le Ministère de la Culture. Il est implanté sur les communes de Colombelles, Cormelles Le Royal, Cuverville, Giberville et Mondeville.

Il est placé sous l'autorité directe du président du syndicat intercommunal. Son fonctionnement, régi par le présent règlement des études, est placé sous l'autorité du chef d'établissement, qui agit dans le respect des orientations ministérielles en lien avec le conseil d'établissement, et l'ensemble de l'équipe enseignante et administrative.

Le C.R.I. est un lieu de vie musicale et chorégraphique ouvert à tous où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer et partager. Il s'inscrit dans une démarche de développement culturel et d'épanouissement artistique. Il participe à la vie culturelle locale particulièrement riche, noue de nombreux partenariats avec les autres structures et associations culturelles ce qui permet à ses élèves d'être de véritables acteurs dynamiques sur le territoire.

Grâce à une scolarité souple et modulable, à une pédagogie de groupe et/ou individuelle et à un équilibre entre les pratiques collectives, individuelles et les disciplines théoriques, l'enseignement artistique proposé s'adapte à la diversité des élèves, favorise le développement de chacun d'eux et leur permet de devenir autonomes dans leur pratique artistique.

***« Pratiqué collectivement, l'art est un moteur essentiel de la cohésion sociale,  
de la mixité et du partage »***

(Source : Publication 2017 sur Eduscol à propos des EAC)

Le présent document a pour fonction de décrire les contenus des différents parcours proposés et les modalités selon lesquels ils sont mis en place.

## LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

### Danse

Danse classique	Eveil musique et danse
Danse contemporaine	Parcours découverte danse
Danse jazz	

### Musique

#### Les bois

- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone

#### Les cuivres

- Trompette
- Trombone
- Tuba

#### Les cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Guitare

#### Les claviers

- Piano

#### Les percussions

- Percussions
- Batterie

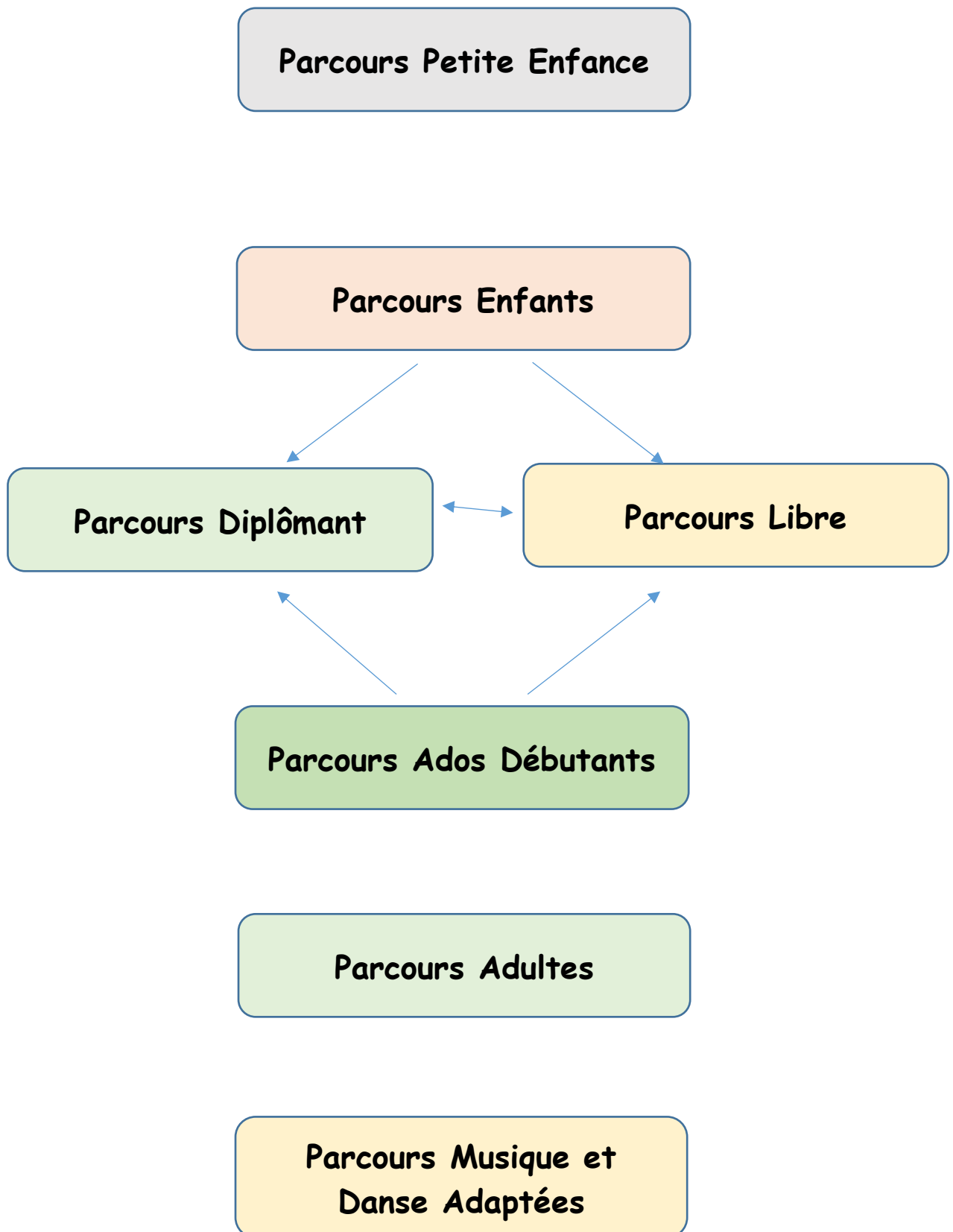
#### La voix

- Chant
- Technique vocale pour choriste

#### Les cours collectifs

- Eveil musique et danse
- Parcours découverte musique
- Formation musicale
- Culture musicale (adultes)
- Musique Assistée par Ordinateur
- Chœur enfants
- Chœur junior
- Ensemble de guitares
- Ensemble de cuivres
- Musique de chambre
- Musique de chambre vocale
- Orchestre à cordes junior
- Orchestre de chambre 2<sup>ème</sup> cycle
- Orchestre d'harmonie junior
- Orchestre d'harmonie 2<sup>ème</sup> cycle
- Big Band

Les élèves peuvent être accompagnés au piano



# PARCOURS PETITE ENFANCE

## Séquence Découverte : Eveil Artistique

L'éveil artistique a pour objectif de développer la sensibilité des enfants, en privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale de manière active et ludique. L'interdisciplinarité musique et danse permettra à l'enfant de s'orienter ensuite, avec davantage de pertinence, vers des études chorégraphiques et/ou musicales de son choix.

		Musique	Danse
Petite Section	Eveil 1 45 min	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte musique</li> <li>• 1 intervenant</li> <li>• Mutualisation avec une crèche</li> </ul>	
Moyenne Section	Eveil 2 45 min	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdisciplinarité : Eveil musique et danse</li> <li>• 2 intervenants</li> </ul>	
Grande Section	Eveil 3 45 min		
CP	Initiation 1h		
CE1	1h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours découverte musique</li> <li>ou</li> <li>• 1ère année du parcours enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours découverte danse</li> </ul>

En musique, possibilité en CP de débiter un instrument "petites mains" avec accord du professeur.

Les parcours découverte musique et danse sont ouverts du CE1 au CM2

# PARCOURS ENFANTS

## Séquence 1 : Exploration

Le parcours enfants est un cycle de découverte, d'appropriation à la pratique artistique individuelle et collective, où l'élève va développer ses motivations, accéder à un premier stade de maîtrise.

En musique, les cours d'instrument à 2 élèves sont à privilégier sur les 1ères années lorsque le rythme de l'enfant et la pédagogie le permet.

<b>Cursus Musique</b>	<b>Cursus Danse</b>
<b>Durée moyenne : 4 ans</b>	
Du CE1 au CM2	Du CE2 à la 6ème
Chaque élève a un professeur référent	
1 cours d'instrument (30 minutes) et 1 cours de formation musicale (entre 1h et 1h15)	2 cours dans une dominante (entre 1h et 1h30 chaque cours)  L'élève a la possibilité de suivre 2 dominantes
<b>Options</b>	
Une option (ou plus) à suivre au moins sur une année pour valider la fin du parcours enfants	
<ul style="list-style-type: none"><li>● Orchestre (à partir de la 2ème année)</li><li>● Choeur enfants</li><li>● Parcours découverte danse</li><li>● Musique de chambre (à partir de la 2ème année - sous réserve de places disponibles)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Autre style de danse</li><li>● Choeur enfants</li><li>● Parcours découverte musique</li></ul>
<b>Fin du parcours</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Bilan de fin de 4ème année</li><li>▶ Validation de l'option</li><li>▶ Orientation de l'élève vers le parcours libre ou diplômant</li></ul>	

→Possibilité de suivre les 2 cursus

→Possibilité de suivre un double cursus. Il ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel après avis unanime de l'équipe pédagogique.

# PARCOURS ADOS DEBUTANTS

Tout comme le parcours enfants, le parcours ados débutants est le moment de la découverte, de l'appropriation à la pratique artistique individuelle et collective, où l'élève va développer ses motivations et accéder à un premier stade de maîtrise.

Cursus Musique	Cursus Danse
<p>Pour les adolescents qui débutent la musique et/ou la danse</p> <p>A partir du CM2 et à partir de 14 ans pour le chant</p> <p>Chaque élève a un professeur référent</p>	
<p><b>Durée moyenne : 3 ans</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cours d'instrument ou chant (30 min)</li> </ul> <p style="text-align: center;">et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Atelier de formation musicale (45 min)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cours de danse (1h15)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Options</b></p> <p style="text-align: center;">Une option (ou plus) à suivre au moins sur une année pour valider la fin du parcours</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chœur junior</li> <li>● Musique de chambre (à partir de la 2ème année)</li> <li>● Orchestre (à partir de la 2ème année)</li> <li>● MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> <li>● Danse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Atelier chorégraphique - improvisation</li> <li>● Autre style de danse</li> <li>● Chœur junior</li> <li>● MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Fin du parcours</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bilan de fin de 3ème année</li> <li>▶ Obtention d'un certificat de fin de parcours</li> <li>▶ Orientation de l'élève vers le parcours libre ou diplômant</li> </ul>	

→Possibilité de suivre les 2 cursus

→Possibilité de suivre un double cursus. Il ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel après avis unanime de l'équipe pédagogique.



# PARCOURS DIPLOMANT

Ce parcours est destiné aux élèves désirant et pouvant obtenir un diplôme. Un élève peut intégrer ce dispositif par choix ou sur proposition de l'équipe pédagogique et en concertation avec l'élève et les parents.

Cursus Musique	Cursus Danse
A partir de la 6ème	A partir de la 5ème
Pour les élèves ayant suivi le parcours enfants ou le parcours ados débutants Chaque élève a un professeur référent Contrôle continu tout au long du parcours Possibilité de basculer dans le parcours libre	

Séquence 2 : Réalisation	
<b>c'est le cycle d'apprentissage, où l'élève consolide ses acquis, acquiert les moyens techniques nécessaires à l'autonomie.</b>	
Durée moyenne : 4 ans	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Instrument (45 min) - (pour la filière voix, voir fiche chant)</li> <li>Formation musicale (entre 1h15 et 1h30)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 cours de danse dominante (entre 1h15 et 2h le cours)</li> </ul> L'élève a la possibilité de suivre 2 dominantes
<b>Options obligatoires</b> (à suivre au moins pendant 1 année)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Orchestre</li> </ul> ou <ul style="list-style-type: none"> <li>Musique de chambre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 cours danse mineure</li> </ul>
<b>Options facultatives</b> (à suivre au moins pendant 1 année)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chorale</li> <li>MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> <li>Improvisation / oralité</li> <li>Danse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autre style de danse</li> <li>Chorale</li> <li>MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> <li>Atelier et culture chorégraphique</li> </ul>
Fin de la Séquence 2	
Evaluation de fin de séquence en réseau	
Obtention du Brevet d'Etudes Musicales	Obtention du Brevet d'Etudes Chorégraphiques

<b>Séquence 3 : Approfondissement</b>	
<b>c'est le cycle d'accomplissement, qui va permettre à l'élève d'atteindre le meilleur niveau amateur.</b>	
Durée moyenne : 3 ans	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Instrument (1h) - (pour la filière voix, voir fiche chant)</li> <li>● Formation musicale (4 uv de 45 min chacun)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 cours de danse dominante (entre 1h30 et 2h le cours)</li> <li>● 1 cours de danse mineure (entre 1h15 et 2h le cours)</li> </ul> <p>L'élève a la possibilité de suivre 2 dominantes</p>
<b>Options obligatoires</b> (à suivre au moins pendant 1 année)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Orchestre</li> </ul> <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Musique de chambre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Atelier : chorégraphie - improvisation - anatomie - culture</li> </ul>
<b>Options facultatives</b> (à suivre au moins pendant 1 année)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chorale</li> <li>● MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> <li>● Culture artistique</li> <li>● Improvisation / oralité</li> <li>● Danse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Autre style de danse</li> <li>● Culture artistique</li> <li>● Chorale</li> <li>● MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> </ul>
<b>Fin de la Séquence 3</b>	
Evaluation de fin de séquence en réseau	
Obtention du Certificat d'Etudes Musicales	Obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques

**→Possibilité de suivre les 2 cursus**

**→Possibilité de suivre un double cursus.** Il ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel après avis unanime de l'équipe pédagogique.

# PARCOURS LIBRE

Le parcours libre est destiné aux élèves qui ne désirent ou ne peuvent pas suivre le parcours diplômant. Un élève peut intégrer ce dispositif par choix ou sur proposition de l'équipe pédagogique et en concertation avec l'élève et les parents. L'élève se verra proposer un parcours qui correspond à ses attentes, sous forme d'un contrat d'objectifs pré- établi.

Cursus Musique	Cursus Danse
<b>Durée moyenne : 4 ans</b>	
A partir de la 6ème	A partir de la 5ème
Pour les élèves ayant suivi le parcours enfants ou le parcours ados débutants Chaque élève a un professeur référent Possibilité de basculer dans le parcours diplômant à tout moment	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cours d'instrument (30 min) - (pour la filière voix, voir fiche chant)</li> <li style="text-align: center;">et</li> <li>● Atelier de formation musicale (45 min - obligatoire jusqu'en 4ème)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 cours de danse dans une dominante (entre 1h15 et 2h le cours)</li> </ul>
<b>Options</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Improvisation / oralité</li> <li>● Chorale</li> <li>● MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> <li>● Danse</li> <li>● Musique de chambre</li> <li>● Orchestre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Autre style de danse</li> <li>● MAO (à partir de la 4ème sous réserve des places disponibles)</li> <li>● Atelier chorégraphique</li> <li>● Chorale</li> </ul>
<b>Contrat à remplir pour valider la fin du parcours</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une option (ou plus) à suivre au moins pendant 1 année</li> <li>● Productions publiques</li> </ul>	
Obtention d'une attestation de fin de parcours	

→Possibilité de suivre les 2 cursus

→Possibilité de suivre un double cursus. Il ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel après avis unanime de l'équipe pédagogique.

**Parcours Personnalisé** : Il s'agit d'un parcours spécifiquement adapté aux enfants en sport études ou pour des cas particuliers.

## PARCOURS ADULTES

L'adulte a accès à toutes les disciplines du CRI en fonction des places disponibles (la priorité est donnée aux enfants). En revanche, il n'a pas accès aux différents parcours à l'exception de la filière voix.

### 1. La pratique instrumentale

Cours de 30 minutes individuel.

Après 8 années de pratique (sauf cas exceptionnel et en fonction des places disponibles de chaque classe), l'élève adulte suivra des cours de groupe (2 élèves pour 45 minutes), à l'exception de la classe de chant, afin de permettre aux enfants débutants de pouvoir intégrer une classe instrumentale.

### 2. La formation musicale

Elle n'est pas obligatoire mais conseillée.

Cours de 1h15 sur trois années :

- 1<sup>ère</sup> année : cours débutants
- 2<sup>ème</sup> année : cours intermédiaires
- 3<sup>ème</sup> année : cours confirmés

### 3. La culture musicale

Cours de 1h15.

Découverte des différents courants musicaux, à travers des œuvres et l'art en général.

### 4. Les pratiques musicales collectives

Elles ne sont pas obligatoires mais fortement conseillées. Il n'y a pas de pratiques musicales collectives spécifiques adultes. Ces derniers peuvent rejoindre toutes les pratiques collectives proposées au CRI.

### 5. La musique assistée par ordinateur

Cours de 1h30.

Travail sur le logiciel de création Ableton.

### 6. La danse

Trois disciplines sont proposées : Jazz, Classique, Contemporain

Cours de 1h30. L'existence du cours sera assujettie au nombre d'élèves inscrits : 5 inscrits au minimum par cours.

Possibilité d'un 2<sup>ème</sup> cours par semaine en intégrant le cours du parcours ados.

Les anciens élèves devenus adultes peuvent intégrer un cours adapté à leur niveau.

# Filière Voix

**Toute personne désireuse de chanter, et ne présentant pas de contre-indication physiologique à la pratique du chant, peut envisager d'intégrer le cursus vocal. Cette filière est accessible également aux élèves inscrits en cursus instrumental et/ou danse .**

<b>PARCOURS ENFANTS</b>
Entre 6 et 12 ans
Pratique chorale collective : chœur enfants
La formation musicale est vivement recommandée

<b>PARCOURS DIPLOMANT</b>	
Adolescents à partir de 14 ans	Adultes
Le cursus vocal est ouvert aux élèves dont la voix définitive est acquise. Une année d'initiation peut donc être proposée à raison de 30 minutes de technique vocale par semaine.	
<b>Séquence Exploration</b>	
Durée moyenne : 4 ans	
<ul style="list-style-type: none"><li>● Chant (30 min)</li><li>● Formation musicale (45 min, parcours ados débutants)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Chant (1h par quinzaine)</li><li>● Formation musicale adultes (1h15)</li></ul>
<b>Options facultatives</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>● Chœur junior (pour les adolescents)</li><li>● Musique de chambre vocale</li><li>● Chorale au choix (En dehors du CRI)</li></ul>	
<b>Fin de la Séquence 1</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Bilan de fin de 4ème année</li><li>▶ Orientation de l'élève vers le parcours libre ou vers la séquence réalisation</li></ul>	

<b>Séquence Réalisation</b>	
Durée moyenne : 4 ans	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chant (45 min)</li> <li>● Formation musicale (entre 1h15 et 1h30)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chant (45 min)</li> </ul>
<b>Options</b> (1 option au choix à suivre au moins pendant 1 année)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chœur junior (pour les adolescents)</li> <li>● Musique de chambre vocale</li> <li>● Chorale au choix (En dehors du CRI)</li> </ul>	
<b>Fin de la Séquence 2</b>	
Evaluation de fin de séquence en réseau	
Obtention du Brevet d'Etudes Musicales	

<b>Séquence Approfondissement</b>	
Durée moyenne : 3 ans	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chant (1h)</li> </ul>	
<b>Options</b> (1 option au choix à suivre au moins pendant 1 année)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Musique de chambre vocale</li> <li>● Chorale au choix (En dehors du CRI)</li> </ul>	
<b>Fin de la Séquence 3</b>	
Evaluation de fin de séquence en réseau	
Obtention du Certificat d'Etudes Musicales	

<b>PARCOURS LIBRE</b>	
Pour les élèves ayant suivi la séquence exploration du parcours diplômant	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chant (30 min par semaine ou 1h par quinzaine)</li> <li>● La formation musicale est vivement recommandée</li> </ul>	
<b>Options recommandées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Musique de chambre vocale</li> <li>● Chorale au choix</li> </ul>	
<b>Technique vocale pour choriste</b>	
Cours collectifs (3 à 4 élèves) d'1h30 pour les élèves justifiant d'une pratique chorale	

Un accompagnateur piano est présent pendant la plupart des cours de chant

## **PARCOURS MUSIQUE ET DANSE ADAPTEES**

**Le conservatoire du SIVOM des 3 Vallées accueille en musique et en danse des personnes en situation de handicap.**

<b>Enseignement collectif</b>
-------------------------------

Accueil de structures  
Cours de musique ou de danse  
1h hebdomadaire

<b>Enseignement individuel</b>
--------------------------------

Parcours personnalisé  
Pratique d'un instrument ou cours de musique adaptée  
Cours de 30 minutes